## Arrêté du 30 mai 2005 portant nomination au comité d'action sociale de l'environnement

NOR: DEVG0540223A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu l'arrêté du 6 septembre 1993 portant création du comité d'action sociale de l'environnement et fixant son organisation ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2005 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité social de l'environnement :

Vu les propositions des organisations syndicales,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

**Titulaires** 

La chargée de la sous-direction des ressources humaines, vice-présidente ;

La chef du bureau des synthèses, de l'action sociale et du budget de personnel;

La secrétaire générale de la direction générale de l'administration ;

Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement « Provence - Alpes - Côte d'Azur » ;

La secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement « Poitou-Charentes » ;

La secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement « Limousin » ;

L'assistante de service sociale affectée à l'administration centrale du ministère de l'écologie et du développement durable.

## Suppléants

L'adjoint au secrétaire général de la direction générale de l'administration ;

Le chef du bureau des affaires générales de la direction de la nature et des paysages ;

La secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement « Nord - Pas-de-Calais » ;

Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement « Rhône-Alpes » ;

Le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement « Bretagne ».

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

Titulaires

Au titre du syndicat national de l'environnement SNE-FSU :

Mme Lallemand (Claudie);

M. Robert (André);

M. Ciulkiewicz (Jean-Luc).

Au titre de FO:

Mme Pioline (Martine);

M. Lavalard (Jean-Luc).

Au titre de la CGT:

Mme Lakhdar (Yasmina);

Mme Gruttke (Mériane).

Au titre de la CFDT:

Mme Brunet-Ferrandiz (Elisabeth).

Suppléants

Au titre du syndicat national de l'environnement SNE-FSU :

Mme Peeters (Valérie);

M. Villain (Joël);

Mme Biguet (Jocelyne).

Au titre de FO:

M. Allalou (Michel);

Mme Gregorutti (Monique). Au titre de la CFDT : Mme Weksteen (Dominique).

## Article 3

Les arrêtés des 25 février 2002 et 25 juin 2002 portant nomination au comité d'action sociale de l'environnement des représentants du personnel de l'administration et du personnel sont abrogés.

## Article 4

Le directeur général de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 30 mai 2005.

Pour le ministre et par délégation : le directeur général de l'administration, E. Rébeillé-Borgella